



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*La ministre*

Paris, le - 5 AOUT 2014

Madame la Sénatrice,

Vous avez manifesté à de nombreuses reprises votre souci d'un traitement du site de stockage de déchets de la société STOCAMINE à Wittelsheim conforme à l'objectif de préservation à long terme de l'environnement.

Le sujet de la fermeture de ce site est complexe, tant par les aspects techniques et environnementaux qu'il comporte. Je suis très attachée à ce qu'il ait pu faire l'objet d'une large concertation.

Comme vous le savez, en décembre 2012, l'État a demandé au liquidateur des MDPA de déposer un dossier de demande d'autorisation de fermeture sur la base d'un scénario prévoyant le retrait préalable de plus de la moitié de la masse de mercure contenue dans les déchets mercuriels et arséniés.

Ce scénario s'appuyait alors sur les conclusions du comité de pilotage, mis en place à la demande de l'État, et regroupant une dizaine d'experts, qui s'était prononcé en 2011 en faveur d'un déstockage sélectif des déchets mercuriels et arséniés. Cette préconisation reposait à la fois sur des considérations relatives aux garanties environnementales, à la faisabilité des opérations de déstockage, rendues extrêmement délicates du fait du fluage du sel qui conduit les galeries de stockage à se refermer sur elles-mêmes, et au coût des différentes options.

**Madame Patricia SCHILLINGER**  
Sénatrice du Haut-Rhin  
Sénat  
15, rue Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Au vu des inquiétudes exprimées au niveau local, le Gouvernement a souhaité courant 2013 qu'une nouvelle concertation soit menée, organisée par l'exploitant sous le contrôle d'un garant désigné par la commission nationale du débat public. La concertation s'est déroulée entre mi-novembre 2013 et mi-février 2014. Elle a permis à l'ensemble des acteurs de s'exprimer, comme a pu en attester le garant, M. Wattissée.

Sans remettre en cause l'analyse technique de l'INERIS et des experts du comité de pilotage, ni les incertitudes et difficultés techniques et en matière de sécurité pour mener un déstockage plus ambitieux, cette concertation a confirmé une forte attente des parties prenantes, qui se sont majoritairement exprimées en faveur d'un déstockage maximum des déchets mercuriels et arséniés.

Dans ce contexte, et pour tenir compte des attentes exprimées par les élus et la population, j'ai décidé de retenir un scénario prévoyant un retrait plus important que celui du scénario arrêté en décembre 2012, qui consistera à retirer un maximum de déchets mercuriels et arséniés soit jusqu'à 93 % du mercure contenu. Il sera néanmoins demandé à l'exploitant, compte tenu des incertitudes et aléas techniques précités, d'inclure également dans son dossier de fermeture un scénario de repli en envisageant l'hypothèse d'un retrait moindre et mais d'au moins 56 % du mercure contenu dans les déchets.

Le nouveau scénario, couplé à des mesures de confinement appropriées pour les déchets qui resteront sous terre, me paraît à même de prévenir efficacement le risque d'une contamination de la nappe phréatique alsacienne.

Une fois constitué, le dossier de fermeture sera instruit par la DREAL Alsace, conformément au code de l'environnement et aux dispositions du décret du 10 mars 2006 relatif à la prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation de stockage souterrain de produits dangereux dont l'exploitation a cessé depuis au moins un an. Ce dossier, et son analyse critique par un organisme tiers expert indépendant désigné par l'État, seront soumis à une enquête publique. À l'issue de ce processus d'instruction, la fermeture du stockage pourra être définitivement autorisée et mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Ségolène ROYAL